

RAPPORT N° 98/4-53  
au Conseil Municipal

OBJET

**MISE A LA REFORME ET EN VENTE  
DE MATERIEL ET VEHICULES COMMUNAUX**

Par Délibération n° 98/3-34 en séance du 15 mai 1998, vous m'avez autorisé à réformer et mettre en vente du matériel et des véhicules communaux, et également à remettre les épaves irrécupérables au Centre de Secours Principal pour les exercices de désincarcération.

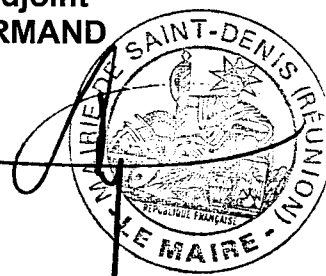
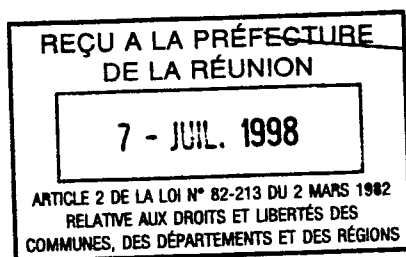
Cependant, aux termes de l'Article L. 1311-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les biens du domaine public des Communes sont inaliénables et imprescriptibles, et le restent s'ils n'ont pas été préalablement déclassés.

En conséquence, et eu égard à la nécessité de réformer ces matériel (équipements séparés et indépendants l'un de l'autre) et véhicules (de plus de cinq ans) répertoriés en annexe au Rapport, je vous demande :

- d'annuler la Délibération n° 98/3-34 précitée ;
- de prononcer le déclassement desdits matériel et véhicules du domaine public au domaine privé de la Commune ;
- d'approuver leur mise à la réforme ;
- de m'autoriser :
  - \* à les mettre en vente soit suivant la procédure de vente aux enchères publiques, soit suivant la procédure de vente de gré à gré ;
  - \* à remettre les épaves irrécupérables au Centre de Secours Principal pour les exercices de désincarcération (en pareil cas, les Cartes Grises des véhicules seront détruites).

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Pour le Maire absent  
Le 1er Adjoint  
Alain ARMAND



DELIBERATION N° 98/4-53  
au Conseil Municipal  
en séance du vendredi 26 juin 1998

OBJET

MISE A LA REFORME ET EN VENTE  
DE MATERIEL ET VEHICULES COMMUNAUX

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 98/4-53 du Maire, présenté par Monsieur Alain ARMAND, 1er Adjoint ;

Vu la Délibération n° 98/3-34 en séance du 15 mai 1998 ;

APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ARTICLE 1

Annule la Délibération n° 98/3-34 en séance du 15 mai 1998 susvisée.

ARTICLE 2

Prononce le déclassement du domaine public au domaine privé de la Commune de matériel et véhicules répertoriés en annexe au Rapport.

ARTICLE 3

Approuve la mise à la réforme de ces matériel et véhicules.

ARTICLE 4

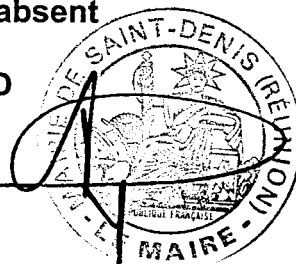
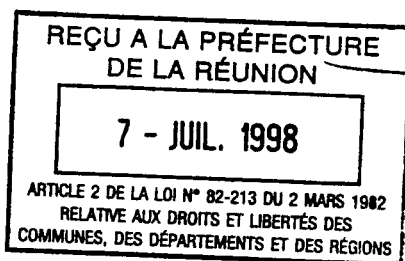
Autorise le Maire à les mettre en vente soit suivant la procédure de vente aux enchères publiques, soit suivant la procédure de vente de gré à gré.

ARTICLE 4

Autorise le Maire à remettre les épaves irrécupérables au Centre de Secours Principal pour les exercices de désincarcération.

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le 03 JUIL. 1998

Pour le Maire absent  
Le 1er Adjoint  
Alain ARMAND



**ANNEXE DU RAPPORT N° 98/4-53**  
**MISE A LA REFORME ET EN VENTE**  
**DE MATERIEL ET VEHICULES COMMUNAUX**

**1. Véhicules communaux à quatre roues**

Immatriculation	Marque	Genre	Type	Date de mise en circulation	Observation	Valeur estimative
307 YA 974	Renault	4 L	Berline	09.10.1989	Etat de marche	4 500,00 F
920 WE 974	Renault	4 L	Berline	07.01.1988	Etat de marche	4 500,00 F
320 WZ 974	Renault	4 L	Berline	19.10.1988	Etat de marche	4 500,00 F
883 XW 974	Renault	4 L	Berline	22.08.1989	Etat de marche	4 500,00 F
939 XE 974	Renault	4 L	Berline	03.01.1989	Etat de marche	4 500,00 F
497 XW 974	Renault	4 L	Berline	18.08.1989	Hors service	3 500,00 F
270 XB 974	Renault	4 L	Berline	17.11.1988	Etat de marche	4 500,00 F
947 XW 974	Renault	4 L	Berline	23.08.1989	Etat de marche	4 500,00 F
657 XW 974	Renault	4 L	Berline	21.08.1989	Etat de marche	4 500,00 F
937 XE 974	Renault	4 L	Berline	09.01.1989	Etat de marche	4 500,00 F
25 XX 974	Renault	4 L	Berline	24.08.1989	Hors service	3 500,00 F
705 XW 974	Renault	4 L	Berline	21.08.1989	Hors service	3 500,00 F
36 XX 974	Renault	Express	Fourgonnette	24.08.1989	Etat de marche	5 000,00 F
127 XZ 974	Renault	Trafic	Fourgon	25.09.1989	Etat de marche	6 000,00 F
479 WH 974	Peugeot	205	Berline	22.02.1988	Etat de marche	3 000,00 F
93 VZ 974	Peugeot	J 5	Fourgon	01.10.1987	Hors service	3 000,00 F
73 VB 974	Mercedes	307 D 33	Fourgonnette	16.06.1986	Hors service	2 000,00 F
592 VG 974	Renault	VEMA	Camion	29.10.1986	Hors service	2 000,00 F
749 VZ 974	Renault	CTU	Camion	14.10.1987	Hors service	2 000,00 F
629 WG 974	Citroën	VTU	Camionnette	10.02.1988	Hors service	2 000,00 F

**2. Véhicules communaux à deux roues**

Immatriculation	Marque	Genre	Type	Date de mise en circulation	Observation	Valeur estimative
2 R 30 (ex-2 R 04)	Peugeot	Cyclo-moteur	Scooter 49 cc	-	Hors service	500,00 F
2 R 49	Peugeot	Cyclo-Moteur	Scooter 49 cc	13.05.1992	Etat de marche	500,00 F

**3. Matériel communal**

Ce matériel est composé d'une machine à peinture (Service Voirie) et de la citerne de la bitumeuse immatriculée 889 YE 974.

Matériel	Marque	Genre	Type	Date de mise en circulation	Observation	Valeur estimative
Machine à peinture	Wolters	-	-	1992	Bon état	4 000,00 F
Citerne (à bitume)	Acmar	5 000 l	51650C 83	11.12.1989	Bon état	35 000,00 F

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis  
en séance du vendredi 26 juin 1998

Pour le Maire absent  
Le 1er Adjoint  
Alain ARMAND

